



Ville du Chesnay-Rocquencourt
PLAN DES ZONES DE PRÉEMPTION (DPU)
Délibéré en conseil municipal
en date du 26 mai 2021

N



Le droit de préemption urbain est applicable sur la totalité des zones urbaines définies par le PLU du Chesnay et par le PLU de Rocquencourt.

Périmètre du droit de préemption urbain renforcé

0 250 500 1 000 Mètres